

# Nos Objectifs

Vous conseiller, vous accompagner et vous soutenir durant la prise en charge de la personne aidée.

## APPORTER DU SOULAGEMENT

aux aidants familiaux dans l'accompagnement de leurs parents malades par la mise en place d'un temps de répit propice à la persistance du lien social et au maintien à domicile. Proposer un accompagnement moral et technique à ces aidants familiaux.

## FAVORISER L'EPANOUISSEMENT

personnel de chacun en accompagnant la personne malade dans sa trajectoire de vie et son projet personnel au-delà de sa pathologie évolutive. Respecter ses désirs exprimés, son intégrité, lutter contre l'isolement et renforcer un lien social.

## ADAPTER LA PRISE EN CHARGE

La diversité des qualifications de l'équipe soignante permet une prise en charge adaptée à chaque bénéficiaire. La structure assure également les transports sur les deux secteurs (pour les accueils sur journée complète).

## PRÉSERVER LES CAPACITÉS

grâce aux activités thérapeutiques et aux professionnels présents au quotidien pour ralentir la progression de la perte d'autonomie et adapter continuellement des solutions en lien avec l'évolution de la maladie du bénéficiaire.

# Comment ça marche ?

Les bénéficiaires peuvent s'inscrire à la journée ou à la demi journée. La capacité d'accueil est de 12 places par jour.

Pour un accueil adapté, avant chaque admission :

- ✓ Visite de la structure et entretien d'accueil,
- ✓ Visite d'évaluation à votre domicile,
- ✓ Période d'adaptation et intégration (1 mois),
- ✓ Bilan périodique (tous les 6 mois).



# Qui peut en bénéficier ?

L'accueil est **ouvert à toute personne âgée de 60 ans et plus** (sur dérogation pour les moins de 60 ans) souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées ou en perte d'autonomie.

**Une priorité est donnée aux habitants des secteurs** de Saint-Trivier-de-Courtes et de Montrevel-en-Bresse mais vous pouvez nous contacter où que vous habitez.

# La prise en charge

**Une partie ou la totalité** des frais d'accueil peuvent être financés grâce à **l'APA** (allocation personnalisée d'autonomie). Le restant à charge peut également être partiellement financé par :

- La caisse de retraite,
- La complémentaire santé,
- Votre assurance,
- Certaines communes (dans le cadre des aides extralégales).



L'Accueil de jour itinérant de Montrevel-en-Bresse et Saint-Trivier-de-Courtes vous accueille du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00.

Ce service s'adresse aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, ainsi qu'aux personnes en perte d'autonomie et à leurs aidants : l'ADMR associe les soins à des activités thérapeutiques et sociales.

Pour en savoir plus contactez-nous !

# Nous Trouver

## 📍 ADMR DES PAYS DE BRESSE

Maison des Remparts  
Rue du 19 mars 1962  
01340 Montrevel-en-Bresse

## 🕒 Horaires :

Mardi, Mercredi et Vendredi  
9h30 à 17h00

## 📍 ADMR DES PAYS DE BRESSE

220 Rue de l'Ancien Collège  
01560 Saint-Trivier-de-Courtes

## 🕒 Horaires :

Lundi et Jeudi  
9h30 à 17h00

☎ **06 71 40 93 06**

✉ **accueil@fed01.admr.org**



## ACCUEIL DE JOUR ADMR DES PAYS DE BRESSE

MONTREVEL-EN-BRESSE  
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

MALADIE D'ALZHEIMER

TROUBLES APPARENTÉS

PERTE D'AUTONOMIE